



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 65-2020

Assises du développement durable et réponse au postulat  
Frédérique Beauvois intitulé « Pour des assises du  
développement durable afin de faire face à l'urgence  
climatique avec les habitantes et habitants de Renens,  
toutes générations confondues »

## **Prolégomènes**

La Commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le mercredi 11 mars à 19h00 à la salle de conférences du CTC (Centre technique communal).

Elle était composée de Mesdames Aline Segin, Martha Bejarano, Simone Szenyan ainsi que de Messieurs Vito Tartaglia, Alain De Col, Jonas Kocher, Oumar Niang et Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur. Florian Gruber était excusé. Madame Frédérique Beauvois était invitée au titre d'initiatrice.

La Municipalité était représentée par Madame Patricia Zurcher Maquignaz conduisant le service Gestion urbaine - Développement durable (gudd) et Madame Tinetta Maystre en charge du département Urbanisme - Travaux. Elles étaient accompagnées de Messieurs Martin Hofstetter, chef du service de l'Urbanisme, et Alain Peneveyre, chef du gudd, ainsi que de Madame Caroline Tacchini qui s'occupe plus particulièrement du secteur de l'énergie et du développement durable.

Après les salutations de et à la forte délégation, la parole est donnée à la Municipalité, d'abord à Madame Patricia Zurcher Maquignaz qui fait une brève introduction de la manière dont a été traité ce préavis puis à Madame Tinetta Maystre qui explique pourquoi le service de l'Urbanisme est venu se greffer dans ce préavis.

Ensuite Madame Tacchini livre une brève et concise présentation de la forme que pourront prendre ces assises, leur contenu ainsi que les moyens de communication mis en place. Elle dévoile également le programme et le lieu prévu (voir ci-après). Toutefois, la date de traitement de ce préavis correspondant à l'émergence en Suisse du coronavirus, il est de bon ton, vu l'incertitude, de prendre le calendrier avec des pincettes.

Comme annoncé depuis de nombreuses années le plan d'affectation communal nommé PACOM devra être adapté et les assises de l'intégration y sont peut-être les prémisses.

Les dix premières pages du préavis détaillent toute une série de mesures, d'études, planification, labels et intentions sans pour autant, dans la plupart des cas, livrer des résultats précis si ce n'est le triplement de la taxe prélevée sur la facture d'électricité: le montant passera d'environ CHF 70'000.- annuellement à CHF 210'000.-. Toutefois ces démarches sont intéressantes et obtiendront, à coup sûr, des résultats.

## **Les ASSISES proprement dites**

Elles auront lieu au Gymnase de Renens. Les dates prévues sont les 3-9-15 juin 2020. Un journaliste spécialiste du développement durable de Tribu animera la première soirée qui aura pour thème : « l'urgence climatique et ses enjeux sur le territoire renanais ». Un spécialiste externe viendra en plus animer la deuxième et troisième soirée qui se dérouleront sous la forme d'ateliers participatifs traitant de sujets comme : l'habitat de demain, des achats pour une consommation responsable, la mobilité, la nature en ville. Une synthèse en plénum suivie d'une discussion sera ensuite effectuée.

La Municipalité attend plus de 100 participants par soirée et propose au Conseil communal de lui octroyer une enveloppe de CHF 28'500.- permettant de rémunérer les intervenants, réaliser et envoyer des dépliants tout-ménage, réaliser des affiches

au format mondial, nourrir et abreuver les participants, fournir papier et crayons ainsi qu'un divers de CHF 2'000.- pour les imprévus.

### **Réaction de « l'initiate »**

Madame Frédérique Beauvois est satisfaite des réponses apportées dans ce préavis qui va dans le sens de son postulat. Toutefois, elle émet quelques doutes sur les dates retenues (périodes d'examen) et le public cible visé au travers de la communication envisagée.

Ces sentiments sont partagés par la Commission in corpore.

La Municipalité entend les remarques, mais n'entend pas changer ni les dates ni les moyens de communication arguant que la mise en place d'une plateforme numérique est longue et compliquée.

### **Questions de la Commission**

Hormis celles sur le choix des dates et les moyens de communication, la Commission s'interroge sur le choix des thèmes et notamment celui de la première soirée qui est récurrent et déjà traité largement un peu partout. La réponse nous apprend que la Municipalité, respectivement les services ont envie de connaître les avis de la population sur ces sujets.

### **Débat de la Commission**

La Commission regrette également que l'agenda 2030 ne soit pas présent en tant que tel à ces assises.

Elle trouve également que les vecteurs de communications ne sont pas adaptés.

Bien qu'ayant certain doute sur la participation, elle espère pour autant que ce soit un succès et que conformément aux demandes du postulat que des jeunes n'ayant pas le droit de vote puissent y assister.

Le montant de CHF 28'500.-, bien que de compétence municipale, ne doit pas être traité comme une augmentation du budget 2020 voté et accepté en décembre 2019, mais comme un projet à part entière, surtout que le désir de pérennité n'est pas mentionné dans le préavis. Il y a de toute manière opportunité de porter un certain montant annuel au budget ou de soutirer une somme au fonds du développement durable venant d'être augmenté. En outre la Commission déplore la fâcheuse tendance qui se retrouve de manière récurrente dans les préavis actuels, c'est-à-dire de ne pas mentionner les montants dans les conclusions, mais de renvoyer à un paragraphe du préavis qui parfois renvoie à un autre. C'est ennuyeux pour la bonne compréhension et surtout si quelqu'un a besoin d'un extrait conforme.

Enfin, la Commission souhaite que la parole ne soit pas monopolisée par la Municipalité afin de détailler son programme ou ses intentions, mais de la donner aux participants en priorité, même s'ils évoquent des sujets connus des autorités communales ou que des actions auraient été entreprises.

Ce paragraphe est résumé dans l'amendement et les vœux suivants.

## Amendement et vœux

### Amendement

Le paragraphe « accepte les charges supplémentaires au budget 2020 » est supprimé et remplacé par :

« **ALLOUE** à la Municipalité un crédit de CHF 28'500.- TTC. Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et figurera dans les comptes 3640/1044/1040. Elle sera amortie en une seule fois. »

### Vœu N° 1

La partie de CHF 8'000.- prévue pour la communication est répartie entre la communication digitale et un encart dans le journal Carrefour info.

### Vœu N° 2

Les objectifs « locaux » de l'agenda 2030 devront faire partie des assises en 2020.

### Vœu N° 3

La Municipalité veillera tant que faire se peut (*vachement vaudois*) à orienter les discussions sur l'échange, le dialogue et le débat plutôt que d'assommer de manière extensive la soirée en présentant toutes les mesures et intentions du programme de législature.

La Commission recommande, à l'unanimité, au Conseil communal d'accepter les conclusions amendées du préavis N° 65–2020 et à la Municipalité d'appliquer scrupuleusement les vœux émis.

La séance est levée à 20h30.

## CONCLUSIONS **AMENDÉES** PROPOSÉES PAR LA COMMISSION AD-HOC

### Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 65-2020 de la Municipalité du 24 février 2020,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois relatif à des Assises du développement durable afin de faire face à l'urgence climatique avec les habitantes et habitants de Renens, toutes générations confondues.

~~**ACCEPTE les charges supplémentaires au budget 2020 inhérentes au présent préavis telles que mentionnées au chapitre 16 des incidences financières.**~~

**« ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 28'500.- TTC. Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et figurera dans les comptes 3640/1044/1040. Elle sera amortie en une seule fois. »**